



Conseil économique et social

Distr. générale
12 décembre 2007
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Trente-neuvième session

26-29 février 2008

Point 4 e) de l'ordre du jour provisoire*

Points pour information : statistiques du commerce international de services

Statistiques du commerce international de services

Note du Secrétaire général

Comme la Commission de statistique l'a demandé à sa trente-huitième session**, le Secrétaire général a l'honneur de lui transmettre le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services, qui lui est présenté pour information. La Commission est invitée à prendre note des travaux entrepris par l'Équipe spéciale, notamment en ce qui concerne la révision du *Manuel des statistiques du commerce international des services*, le futur programme de travail de l'Équipe et la proposition relative à l'organisation d'une réunion avec l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des marchandises.

* E/CN.3/2008/1.

** *Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément n° 4 (E/2007/24), chap. I.A.*



Rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Activités entreprises depuis la trente-sixième session de la Commission de statistique	1	3
II. Révision du <i>Manuel des statistiques du commerce international des services</i>	2–6	3
III. Projet de <i>Manuel révisé</i>	7–23	4
IV. Progrès accomplis et prochaines étapes de la révision du <i>Manuel</i>	24–25	8
V. Contributions aux révisions d'autres cadres statistiques	26–27	8
VI. Coopération technique et réunions d'experts	28–29	9
VII. Traitement des questions transversales touchant le commerce des marchandises et le commerce des services	30–33	9
VIII. Communications	34–35	10
IX. Envois de fonds et sous-groupe technique chargé d'étudier le mouvement des personnes physiques	36	10
 Annexe		
Mandat de l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques du commerce international des services		12

I. Activités entreprises depuis la trente-sixième session de la Commission de statistique

1. Depuis la présentation de son rapport à la Commission de statistique à sa trente-sixième session en 2005 (E/CN.3/2005/6), l'Équipe spéciale s'est donnée pour priorité de préparer et d'organiser la révision du *Manuel des statistiques du commerce international des services* et de participer à la révision de documents connexes tels que le *Manuel de la balance des paiements* du Fonds monétaire international (FMI). Le sous-groupe technique de l'Équipe spéciale chargé d'étudier le mouvement des personnes physiques, créé par la Division de statistique du Secrétariat, a achevé ses travaux et a été dissous en 2006 après avoir établi des définitions types relatives à la comptabilisation des envois de fonds dans la balance des paiements et mis au point des notions de base relatives à la mesure de la fourniture de services liés au mode 4.

II. Révision du *Manuel des statistiques du commerce international des services*

2. La première édition du *Manuel des statistiques du commerce international des services* ne date que de 2002, mais il est devenu nécessaire de la mettre à jour afin de la faire concorder avec les nouvelles révisions du Système de comptabilité nationale, du *Manuel de la balance des paiements*, de la Classification internationale type par industrie (CITI) et de la Classification centrale de produits (CPC) et avec un certain nombre d'autres cadres statistiques connexes qui sont soit nouveaux, soit révisés. La portée des changements concernant le commerce de services dans ces cadres statistiques a incité l'Équipe spéciale à envisager une révision et non une simple mise à jour, étant entendu que la révision serait restreinte et incorporerait quelques améliorations conformes au cadre de base de 2002.

3. Les travaux de révision du *Manuel des statistiques du commerce international des services* ont été lancés au milieu de 2006 et ont commencé par des consultations internationales sur les éléments retenus aux fins de la révision.

4. L'Équipe spéciale a établi un document de concertation et un questionnaire, auxquels les organismes internationaux membres de l'Équipe ont donné leur accord en avril 2006, afin d'expliquer les raisons de la révision, de présenter un calendrier et de poser un certain nombre de questions sur les points retenus aux fins de la révision.

5. Le document de concertation et le questionnaire sont disponibles en cinq langues (anglais, arabe, espagnol, français et russe) et ont été publiés sur le site Web de la Division de statistique. Ils ont été envoyés à tous les instituts de statistique nationaux par l'Office statistique des communautés européennes (EUROSTAT), à tous les correspondants balance des paiements par le FMI et à toutes les délégations commerciales nationales par l'Organisation mondiale du commerce. Ils ont également été transmis à de nombreuses organisations internationales. Quelque 110 réponses émanant de 89 pays et 6 organisations internationales ont été reçues.

6. L'Équipe spéciale a établi une synthèse et procédé à une analyse des réponses afin de faciliter l'examen de propositions détaillées concernant les modifications à apporter au *Manuel*. Le texte préliminaire de certains chapitres a ensuite été élaboré.

Des propositions ont été présentées et examinées à l'occasion d'une réunion d'experts sur les statistiques du commerce des services, organisée par l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et EUROSTAT le 19 septembre 2007, à laquelle ont participé une bonne quarantaine de pays de tous les continents. L'Équipe spéciale a examiné les propositions et un ensemble de chapitres et d'annexes à sa réunion de septembre 2007. De nouvelles observations écrites ont ensuite été demandées.

III. Projet de *Manuel* révisé

7. L'Équipe spéciale propose d'organiser ainsi la structure générale du *Manuel*, en y apportant quelques changements majeurs, les propositions relatives à un certain nombre de modifications précises restant à convenir.

Chapitre I

Les fondements du *Manuel* – Introduction et présentation générale

Chapitre II

Le cadre conceptuel pour l'élaboration des statistiques du commerce international des services

8. L'examen détaillé des modes de fourniture sera supprimé de ce chapitre, élargi et intégré dans un nouveau chapitre V consacré aux modes de fourniture. Le chapitre II contiendra une description des liens avec d'autres cadres statistiques pertinents.

Chapitre III

Les échanges de services entre résidents et non-résidents

9. Ce chapitre traite du commerce des services dans la balance des paiements et tiendra compte des changements apportés à la sixième édition du *Manuel de la balance des paiements*. La catégorie biens et services figurant dans la sixième édition permettra d'élaborer la structure générale de la version révisée de la Classification élargie des services de la balance des paiements. Les services de la fabrication et la réparation et l'entretien des biens mobiliers sont des postes nouveaux qui méritent d'être signalés. La rubrique Télécommunications est détachée des services postaux et rattachée aux services informatiques et d'information. Les services financiers incluront les services d'intermédiation financière indirectement mesurés, et la définition des services d'assurances est modifiée compte tenu du Système de comptabilité nationale révisé. La rubrique Redevances et droits de licence, dont le contenu a été clarifié, sera peut-être rebaptisée « redevances liées à l'utilisation de la propriété intellectuelle ». Le négoce des biens n'entre pas dans la catégorie des services et sera inclus dans celle du commerce des biens.

10. La plupart des avis provenant de la consultation à l'échelle mondiale étaient opposés à la modification du degré de précision de la Classification élargie des services de la balance des paiements, qui contient actuellement 75 catégories. Un certain nombre de modifications précises ont été suggérées. Il a été proposé de supprimer quelques postes peu utilisés de la Classification élargie et tous les postes pour mémoire superflus, et de créer un nombre limité de nouveaux postes et de postes pour mémoire. Dans cet esprit, et sur la base des suggestions formulées par les pays, une liste provisoire des modifications qu'il est proposé d'apporter à la

Classification élargie des services de la balance des paiements a été établie et sera élaborée plus en détail. Il est proposé d'affiner la description des services dans ce chapitre. La structure générale de la Classification élargie révisée, établie d'après la sixième édition du *Manuel de la balance des paiements*, est la suivante :

1. Services de fabrication liés aux intrants matériels appartenant à des tiers
2. Réparation et entretien de biens mobiliers
3. Transports
4. Voyages
5. Services de télécommunications, services informatiques et services d'information
6. Construction
7. Services d'assurances et de fonds de pension
8. Services financiers
9. Redevances liées à l'utilisation de la propriété intellectuelle (intitulé à arrêter)
10. Autres services aux entreprises
 - 10.1 Services de recherche et développement
 - 10.2 Services spécialisés et services de conseil de gestion
 - 10.3 Services techniques, services liés au commerce et autres services aux entreprises
11. Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs
12. Administrations publiques (services non classés ailleurs)

Chapitre IV

Statistiques des filiales étrangères et fourniture internationale de services

11. Depuis la publication du *Manuel des Statistiques du commerce international des services* en 2002, un certain nombre de faits nouveaux importants sont survenus quant aux statistiques relatives aux échanges de services des filiales étrangères, qui suscitent par ailleurs un intérêt croissant parmi les décideurs. En premier lieu, le *Manuel de l'OCDE sur les indicateurs de la mondialisation économique* a été publié en 2005, et ses avant-projets ont servi de base au chapitre 4 du *Manuel* original. Ensuite, la réglementation du Parlement européen et du Conseil relative aux statistiques communautaires sur la structure et les activités des filiales étrangères a été approuvée en juin 2007. EUROSTAT a également publié en 2007 un manuel de recommandations sur la production de statistiques relatives aux filiales étrangères. Enfin, le projet de quatrième édition de la Définition de référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux, dont la version finale doit être arrêtée à la mi-2008, contient un chapitre consacré à l'investissement étranger direct et à la mondialisation ainsi que des recommandations sur les statistiques relatives à l'activité des entreprises multinationales, qui incluent les statistiques sur les échanges de services des filiales étrangères.

12. L'Équipe spéciale s'est employée à ce que le chapitre révisé du *Manuel* consacré aux échanges de services des filiales étrangères corresponde aux documents susmentionnés et a pour cela cherché à orienter la définition élaborée par l'OCDE. Chaque texte privilégie des domaines légèrement différents et le *Manuel* s'intéresse particulièrement à l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et à la fourniture de services par l'intermédiaire d'une présence commerciale étrangère, mais le cadre statistique général relatif aux activités des entreprises multinationales et de leurs filiales étrangères devrait être la source d'information de chacun d'eux, la comparabilité internationale devant être la meilleure possible. Partant de ce principe, l'OCDE a élaboré un projet de texte, avec l'assistance considérable du Bureau of Economic Analysis des États-Unis, qui s'aligne sur la version la plus récente du projet de chapitre 8, relatif à l'investissement étranger direct et à la mondialisation, de la quatrième édition de la Définition de référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux, laquelle s'inspirait elle-même très largement du manuel de l'OCDE et du chapitre 4 du *Manuel* original. Les passages touchant spécifiquement au commerce des services sont repris dans le chapitre du *Manuel*. Plusieurs questions ont été retenues en vue d'un examen plus approfondi.

13. S'agissant de l'intitulé du chapitre, l'Équipe spéciale était favorable au nouveau titre proposé, à savoir « Statistiques des filiales étrangères et fourniture internationale de services », considérant que cela permettrait de limiter les risques de confusion en faisant apparaître clairement que les statistiques des filiales étrangères ne faisaient pas partie du commerce international des services mais étaient utiles à la description du mode de fourniture par la présence commerciale et des questions connexes concernant l'accès au marché. L'acronyme FATS devait être conservé, le lien avec les statistiques relatives à l'activité des entreprises multinationales étant expliqué.

14. La question du maintien de l'utilisation de la « participation majoritaire » en tant que critère cible pour les échanges de services des filiales étrangères a été examinée. La réglementation d'EUROSTAT sur les filiales étrangères utilisait le concept de « contrôle », une filiale contrôlée étant à participation majoritaire. Il s'agit également du concept privilégié dans le manuel de l'OCDE. Le contrôle pourrait être transmis par la chaîne de propriété à condition qu'il existe à chaque étape (c'est-à-dire pour chaque filiale intermédiaire) une participation majoritaire. Cette question serait traitée dans le chapitre 4 révisé.

15. La participation majoritaire est définie comme la participation majoritaire d'actions ordinaires ou de droits de vote, conformément au manuel et à la définition de référence révisée de l'OCDE.

16. L'Équipe spéciale était favorable à l'ajout des éléments proposés afin de faire ressortir la nécessité d'intégrer les statistiques au niveau international sans double comptage des FATS sortant. On pourrait y parvenir en définissant le sous-groupe des filiales étrangères pour lesquelles le pays déclarant est le pays de résidence de l'institution investie du contrôle ultime.

17. L'Équipe spéciale était aussi favorable à l'inclusion d'une nouvelle variable, à savoir les « achats de biens et services », qui figurerait dans la liste des variables recommandées pour les FATS sortant. S'agissant des catégories CITI pour les filiales étrangères, les travaux devaient se poursuivre.

18. La mesure de l'emploi a été examinée sous l'angle des avantages de l'utilisation du nombre de personnes employées ou de la mesure en équivalent temps plein. La nécessité de la cohérence avec d'autres cadres connexes, tels que la comptabilité nationale, a été reconnue. Il a été suggéré de ventiler par sexe les statistiques de l'emploi.

19. À sa réunion d'octobre 2007, le Comité des statistiques de balance des paiements du FMI a constaté qu'il fallait renforcer la formation à l'utilisation des statistiques sur les filiales étrangères dans le contexte de l'analyse du commerce international des services. Le Comité a proposé qu'un article commun soit élaboré par l'OCDE et EUROSTAT.

Chapitre V

Mesures des modes de fourniture

20. L'Organisation mondiale du commerce a élaboré un projet de texte pour le nouveau chapitre V qui serait consacré aux modes de fourniture des services, comprenant des données sur le mode 4 et la mesure de la fourniture de services par mode. L'Équipe spéciale a examiné le projet et formulé des observations détaillées.

21. Il a été demandé qu'un tableau général soit établi de manière à présenter la répartition approximative des postes de la Classification élargie des services de la balance des paiements et des statistiques du commerce des services des filiales étrangères.

Annexes

22. Les annexes qu'il est proposé d'inclure dans le *Manuel* sont les suivantes :

- I. Classification élargie des services de la balance des paiements
- II. Correspondance entre la Classification élargie des services de la balance des paiements de 2009, la version 2.0 de la Classification centrale de produits et la Classification sectorielle des services de l'AGCS (GNS/W/120)
- III. Correspondance approximative entre la Classification élargie des services de la balance des paiements de 2009 et les Catégories CITI pour les filiales étrangères (d'après la CITI, révision 4)
- IV. Extrait de l'AGCS
- V. GNS/W/120
- VI. Le *Manuel* et le Compte satellite du tourisme
- VII. Annexe analytique

23. Compte tenu de la tendance largement favorable à l'ajout d'une telle annexe qui s'est dégagée des consultations, l'OCDE a élaboré les grandes lignes d'une annexe analytique qui fournirait aux pays des orientations et un ensemble d'instruments permettant d'analyser les statistiques de base sur le commerce des services et les statistiques du commerce des services des filiales étrangères, et d'en accroître l'utilité. L'Équipe spéciale a examiné le projet d'annexe et formulé des observations.

IV. Progrès accomplis et prochaines étapes de la révision du *Manuel*

24. Les progrès accomplis à ce jour peuvent être résumés comme suit :

- a) Printemps 2006 : établissement d'un document de réflexion sur la révision du *Manuel*;
- b) Mai-juillet 2006 : consultation mondiale sur les questions relatives à la révision;
- c) août 2006-janvier 2007 : examen approfondi par l'Équipe spéciale des observations recueillies dans le cadre de la consultation mondiale et rédaction de la version préliminaire de certains chapitres et annexes.

25. L'Équipe spéciale a décidé que les prochaines étapes de la révision se dérouleraient comme suit :

- a) L'Équipe spéciale formulerait des observations sur la version préliminaire des chapitres II, IV et V, sur la Classification élargie des services de la balance des paiements et sur l'annexe analytique d'ici à la fin octobre 2007;
- b) L'OCDE modifierait la Classification élargie des services de la balance des paiements pour la faire cadrer avec la version préliminaire de la sixième édition du *Manuel de la balance des paiements* d'ici à décembre 2007;
- c) Les chapitres II, III, IV et V, le compte satellite du tourisme et les annexes analytiques seraient adaptés d'ici à la fin février 2008;
- d) EUROSTAT mettrait au point les propositions relatives aux catégories de la CITI, révision 4, portant sur les filiales étrangères d'entreprises de services d'ici à la fin février 2008;
- e) À la suite de la réunion qu'elle tiendrait en mars 2008 afin d'examiner la nouvelle version des chapitres du *Manuel des statistiques du commerce international des services*, l'Équipe spéciale organiserait des consultations mondiales qui commenceraient en mai 2008 et dureraient trois mois;
- f) L'Équipe spéciale examinerait les observations recueillies et établirait la version définitive du *Manuel* vers la fin de 2008;
- g) L'Équipe spéciale et ses organisations membres présenteraient les propositions relatives au *Manuel* dans le cadre de groupes d'experts et de séminaires tout au long de 2008;
- h) La version définitive du projet, y compris les annexes, serait présentée à la Commission de statistique en décembre 2008;
- i) Le *Manuel* serait publié en 2009.

V. Contributions aux révisions d'autres cadres statistiques

26. Depuis la publication de son rapport précédent, l'Équipe spéciale a beaucoup contribué aux travaux du Comité de la balance des paiements du FMI concernant le commerce des services. Elle a également suivi les révisions apportées au Système de

comptabilité nationale et à la Classification centrale de produits et formulé des avis sur la question.

27. De plus, elle a bénéficié de contributions apportées par l'Organisation mondiale du tourisme concernant les statistiques du tourisme et le *Manuel* révisé coïncidera davantage avec la révision du *Compte satellite du tourisme : cadre méthodologique recommandé*.

VI. Coopération technique et réunions d'experts

28. Plusieurs réunions d'experts et ateliers de formation ont été organisés récemment dans le domaine des statistiques du commerce des services :

a) L'OMC a organisé un atelier à Taipei (province chinoise de Taiwan) en mai 2006;

b) L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est a organisé un atelier à Kuala Lumpur du 4 au 8 septembre 2006;

c) L'OCDE et EUROSTAT ont organisé une réunion d'experts à Paris les 13 et 14 septembre 2006;

d) La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a organisé un atelier au Caire du 6 au 9 février 2007;

e) L'OMC a organisé un atelier au Pakistan en mars 2007;

f) Le FMI a organisé un séminaire à Tunis, à l'intention des pays africains, du 23 au 27 avril 2007;

g) L'OCDE et EUROSTAT ont organisé une réunion d'experts à Paris le 19 septembre 2007.

29. L'OCDE et EUROSTAT ont prévu de tenir leur prochaine réunion d'experts à Paris le 17 septembre 2008.

VII. Traitement des questions transversales touchant le commerce des marchandises et le commerce des services

30. L'Organisation mondiale du commerce, en coopération avec l'OCDE et la Division de statistique, a établi un document de travail sur les activités de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises. Il y est notamment proposé de tenir en 2008 une réunion conjointe avec l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques du commerce international des services. Un certain nombre de questions touchant la mesure du commerce concernent à la fois le commerce des marchandises et le commerce des services ou ne relèvent pas clairement de l'une ou l'autre des équipes spéciales. La distinction entre les biens et les services s'estompe de plus en plus et, bien que présentant un intérêt particulier pour les négociations commerciales, elle revêt souvent une importance moindre dans le domaine de l'analyse, où il peut être plus utile d'examiner ensemble le commerce des marchandises et celui des services. Il convient de noter que le mandat de l'Équipe spéciale interinstitutions est essentiellement axé sur les besoins en

matière d'information dans le cadre des négociations commerciales (voir l'annexe au présent rapport).

31. Les membres de l'Équipe spéciale interinstitutions ont estimé que les deux équipes spéciales fonctionnaient bien mais qu'il serait utile de tenir une ou plusieurs réunions conjointes afin d'aborder un certain nombre de questions communes et de formuler de nouvelles décisions et recommandations, l'idée étant d'éviter la multiplication des réunions.

32. L'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques du commerce international des services a arrêté la déclaration suivante :

L'Équipe spéciale a pour tâche prioritaire la révision du *Manuel des statistiques du commerce international des services* selon le calendrier prescrit. Elle a décidé qu'il serait nécessaire et utile de tenir une réunion d'une durée de deux ou trois jours en mars 2008 afin de respecter le calendrier de révision.

Elle a accepté le principe d'une réunion conjointe pour débattre de questions transversales particulières. Elle était fermement convaincue que la ou les réunions conjointes (selon qu'il serait décidé d'en tenir une seule ou plusieurs) devraient être organisées autour d'un certain nombre de thèmes précis et qu'il faudrait se pencher sur la question de la forme que devraient prendre les conclusions issues de ces réunions. Il ne semblait pas nécessaire de créer une nouvelle structure. Sur la question des biens de transformation et des services de fabrication, l'Équipe spéciale a estimé qu'il importait d'élaborer un guide consacré à la compilation de ces statistiques.

33. Il a été décidé par la suite que les deux équipes spéciales se réuniraient en parallèle au siège de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, à Vienne, les 26 et 27 mars 2008, et qu'elles tiendraient une réunion conjointe le 28 mars. La question des directives de compilation des statistiques relatives aux biens de transformation et aux services de fabrication serait inscrite à l'ordre du jour de la réunion conjointe et il faudrait prévoir une concertation avec le groupe de travail sur la comptabilité nationale, qui se penche également sur le sujet.

VIII. Communications

34. La Division de statistique tient à jour des pages Web consacrées à l'Équipe spéciale sur lesquelles on trouve divers documents et rapports, tels que le compte rendu des réunions. Un groupe de discussion électronique a été créé afin de faciliter la mise au point des versions préliminaires du *Manuel*. L'Équipe spéciale prévoit de publier un bulletin d'information à compter de la fin de 2007.

35. L'Équipe spéciale peut être contactée à l'adresse suivante : Std.servstat@oecd.org.

IX. Envois de fonds et sous-groupe technique chargé d'étudier le mouvement des personnes physiques

36. Bien que les résultats aient déjà été communiqués à la Commission, il convient, par souci d'exhaustivité, de noter que l'Équipe spéciale a créé en 2004, à l'initiative de la Division de statistique, un sous-groupe technique chargé d'étudier

le mouvement des personnes physiques. Initialement chargé d'élaborer un cadre conceptuel pour la mesure du commerce des services correspondant au mode 4, le sous-groupe a été appelé à préciser les définitions et les notions associées aux envois de fonds. Ses recommandations sur la question, avec quelques modifications mineures, ont été incorporées dans la version préliminaire de la sixième édition du *Manuel de la balance des paiements*. Le sous-groupe technique a également avancé dans l'élaboration d'un cadre pour la mesure du commerce des services correspondant au mode 4 et ses travaux ont largement contribué à la mise au point du nouveau chapitre 5 du *Manuel des statistiques du commerce international des services* consacré aux modes de fourniture. Le sous-groupe technique a été dissous en 2006.

Annexe

Mandat de l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques du commerce international des services

L'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques du commerce international des services, créée par décision de la Commission de statistique, s'appelait à l'origine Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des services. Elle a vu le jour en 1994 après que l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement eurent demandé à la Commission de statistique de collecter les données nécessaires aux négociations sur l'Accord général sur le commerce des services. Le mandat initial concernait l'ensemble des statistiques des services, mais il a été officiellement circonscrit en 1997, aux statistiques du commerce international des services, afin d'éviter que les activités de l'Équipe n'empiètent sur celles d'autres entités telles que le Groupe de Voorburg. La même année, le nom de l'Équipe spéciale a été modifié en conséquence.

Mandat actuel tel qu'approuvé à la sixième réunion de l'Équipe spéciale en 1997

1. L'Équipe spéciale centre ses travaux sur les objectifs suivants :
 - a) Renforcer la coopération entre les organisations internationales dans le domaine des statistiques du commerce international des services en se tenant en rapport avec les autres organismes ou groupes s'intéressant au même sujet;
 - b) Promouvoir l'élaboration de normes, de classifications et de systèmes internationaux pour les statistiques du commerce international des services;
 - c) Améliorer la disponibilité, la qualité et la comparabilité des statistiques du commerce international des services;
 - d) Faciliter l'assistance technique offerte aux pays en développement en ce qui concerne la compilation de statistiques du commerce des services.
2. Le travail de l'Équipe spéciale est axé sur les besoins statistiques de l'Accord général sur le commerce des services. Le commerce des services est défini au paragraphe 2 de l'article premier de l'Accord.
3. L'Équipe spéciale facilite les communications sur les besoins et les ressources et s'attache à rationaliser les efforts faits pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.